

Programme :

Programme du tir fédéral en campagne.

Genre d'armes :

Toutes les armes d'ordonnance.

Position :

Mêmes positions que celles autorisées au tir fédéral en campagne.

Distinction :

Aucune.

Classement :

La société qui a obtenu le meilleur résultat remporte le challenge pour une année.

En cas d'égalité, la meilleure passe détermine le rang.

S'il y a encore égalité, la société qui a le tireur le plus âgé remporte le challenge.

Participants :

Les présidents et les secrétaires de chaque société qui composent la FSTG.

L'ensemble du comité de la FSTG. Un tireur ne peut tirer qu'avec une société. Il peut se faire remplacer dans l'autre sans pénalité.

Par contre, si un tireur remplace le président ou le secrétaire, une pénalité de 5 points sera décomptée.

Attribution définitive :

Le challenge sera attribué définitivement à la société qui l'aura remporté trois fois.

Le donateur du challenge se réserve le droit de l'attribuer définitivement s'il ne l'était pas dans un nombre d'années raisonnables.

Ce droit est transmissible au Président de la Fédération.

Marly, le 16 mai 2008

N. Gillon